

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES

Séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Lucie-des-Laurentides tenue le 8 juillet à compter de 19 h 31.

ORDRE DU JOUR

1. PRÉSENCES
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX – Retiré
4. AVIS DE MOTION
 - a) RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 556-15
5. RÉSOLUTIONS
 - a) PALLIA-VIE
 - b) ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE CISSS DES LAURENTIDES - CONDITIONS D'INSALUBRITÉ MORBIDE
 - c) APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ DANS SON INTENTION DE SE Doter D'UNE NOUVELLE IMAGE ET DE CHANGER SON NOM POUR CELUI DE MUNICIPALITÉ DE MONT-BLANC
 - d) SOUMISSIONS – ACHAT DE VÉHICULES
 - e) PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 586-19
 - f) MANDAT À LA FIRME DHC AVOCATS – Retiré
 - g) MANDAT À LA FIRME PFD AVOCATS
 - h) MANDAT À LA FQM – Retiré
 - i) AVIS DE CONFORMITÉ AU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES (MERN) – SKI HORS-PISTE SUR LE MONT-KAAIKOP – Retiré
 - j) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 29 MAI 2019
 - k) RATIFICATION D'UNE TRANSACTION DANS LE DOSSIER CARON/CHICOINE
 - l) NOMINATION D'UN FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ POUR L'ÉMISSION DE PERMIS
6. CHÈQUES ÉMIS
7. COMPTES À PAYER
 - a) Comptes à payer du mois de mai 2019
 - b) Comptes à payer du mois de juin 2019
8. DÉPÔT DE RAPPORTS, DOCUMENTS, REQUÊTES, ETC.

Dépôt du rapport budgétaire pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019.

9. MOT DE LA MAIRESSE

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. PRÉSENCES

Mme la mairesse Anne-Guyline Legault préside la séance à laquelle assistent M^{mes} les conseillères Manon Bissonnette, Sophie Chénier, Carine Gohier, Annie Dufort, Messieurs les conseillers Dominic St-Laurent et Gaétan Dutil.

Est aussi présent : M. Steve Deschenes, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

Résolution
19-07-122

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Mme la conseillère Manon Bissonnette, il est résolu majoritairement que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté aux membres du conseil par le directeur général en retirant les points f), h) et i).

Résolution
19-07-123

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX – Retiré

Avis de motion
2019-09

4. AVIS DE MOTION

Je, M. le conseiller Gaétan Dutil, donne avis de motion qu'un Projet de règlement modifiant le *Règlement sur les permis et certificats numéro 556-15* sera présenté au cours de la prochaine séance du conseil municipal ou lors d'une séance subséquente. Ce règlement a pour effet de modifier le paragraphe 3 de l'article 5.1.1 du *Règlement sur les permis et certificats numéro 556-15* afin d'augmenter à 15 000\$ la valeur des travaux de rénovation nécessitant un certificat d'autorisation et de revoir certaines exceptions de ce même paragraphe.

RÉSOLUTIONS

Résolution
19-07-124

5. a) PALLIA-VIE

ATTENDU QUE Pallia-Vie organise une randonnée de vélo le mardi 9 juillet 2019 dans le cadre de sa collecte de fonds annuelle;

ATTENDU QUE les participants passeront dans la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides en empruntant le chemin des Hauteurs avec un arrêt au parc;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Dominic St-Laurent, il est résolu unanimement :

D'AUTORISER les participants à passer sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides le 9 juillet 2019 pour la randonnée de vélo.

ADOPTÉE À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019

Résolution
19-07-125

5. b) ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE CISSS DES LAURENTIDES - CONDITIONS D'INSALUBRITÉ MORBIDE

CONSIDÉRANT l'article 108 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux qui mentionne qu'un établissement peut conclure avec un autre établissement, un organisme ou toute autre personne, une entente pour l'une ou l'autre des fins suivantes :

1. La dispensation, pour le compte de cet établissement, de certains services de santé ou services requis par un usager de cet établissement;
2. La prestation ou l'échange de services professionnels en matière de services de santé ou de services sociaux.

CONSIDÉRANT QUE les ententes pour des activités spécifiques entre les organismes communautaires et le CISSS des Laurentides s'avèrent un outil approprié dans un esprit de collaboration et de complémentarité;

CONSIDÉRANT QU'AU cours des dernières années, des interventions sur le territoire, réalisés par différents intervenants, ont permis de mettre à jour des situations et conditions d'insalubrité, notamment d'insalubrité morbide, qui peuvent s'avérer grandement préjudiciable pour la santé et la sécurité des résidents;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides a avantage de conclure une entente de collaboration entre les organismes offrant des services aux personnes vivant dans des conditions d'insalubrité morbide;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Manon Bissonnette, il est résolu unanimement :

DE MANDATER M. Steve Deschenes, directeur général par intérim et Mme Anne Guylaine Legault, mairesse à signer l'entente de collaboration avec le CISSS des Laurentides pour les personnes vivant dans des conditions d'insalubrité morbide.

ADOPTÉE À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019

Résolution
19-07-126

5. c) APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ DANS SON INTENTION DE SE Doter D'UNE NOUVELLE IMAGE ET DE CHANGER SON NOM POUR CELUI DE MUNICIPALITÉ DE MONT-BLANC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré souhaite se doter d'une nouvelle image plus forte et distinctive et changer son nom pour Municipalité de Mont-Blanc;

CONSIDÉRANT QUE le nom de Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré a été choisi lors du regroupement des

Municipalités de Saint-Faustin et Lac-Carré en 1996 afin de rallier tous les citoyens au projet de fusion;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides estime que le projet innovateur permettra à la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré d'opérer un renouveau et de se positionner au cœur de la région des Laurentides qui jouit d'une réputation internationale, tout en se distinguant de façon claire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides est d'avis que ce projet aura des retombées qui s'étendront sur tout le territoire de la MRC des Laurentides et des municipalités environnantes;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Annie Dufort, il est résolu unanimement :

D'APPUYER la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré dans sa démarche pour se doter d'une nouvelle image et de changer son nom pour celui de la Municipalité de Mont-Blanc.

ADOPTÉE À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019

Résolution
19-07-127

5. d) SOUSSIONS – ACHAT DE VÉHICULES

ATTENDU que des soumissions publiques ont été demandées par la voie du système SÉ@O pour l'acquisition d'une niveleuse, d'un camion 10 roues et d'un camion 6 roues avec équipements de déneigement et d'une benne basculante;

ATTENDU que la municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Niveleuse – Nortrax Québec inc.
463 349,25 \$

Camion 10 roues – Globocam (Montréal) inc.
326 493,36 \$

Camion 6 roues – Globocam (Montréal) inc.
267 500,84 \$

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Dominic St-Laurent, il est résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
QUE la municipalité accepte la soumission de Nortrax Québec inc. pour la fourniture d'une niveleuse de marque John Deere JD772CH, et ce pour un montant de 463 349,25 \$ incluant les taxes applicables;

QUE la municipalité accepte les soumissions de Globocam (Montréal) inc. pour la fourniture d'un camion 10 roues et d'un camion 6 roues avec équipements de déneigement et d'une benne basculante, pour des montants respectifs de 326 493,25 \$ et 267 500,84 \$, incluant les taxes applicables;

QUE cette résolution est conditionnelle à l'acceptation d'un règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019

Résolution
19-07-128

5. e) PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 586-19 POURVOYANT À L'ACQUISITION D'UNE NIVELEUSE, D'UN CAMION 10 ROUES ET D'UN CAMION 6 ROUES AVEC ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT ET DE BENNES BASCULANTES, DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 973 500 \$ ET L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE POUR EN REMBOURSER LE COÛT

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire l'acquisition desdits véhicules pour l'entretien des routes de la municipalité;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 8 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Gaétan Dutil, il est résolu :

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisation pour l'acquisition de véhicules lourds pour un montant de 973 500 \$, tel que décrit à l'annexe « A » du présent règlement pour en faire partie intégrante;

ARTICLE 2. Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 973 500 \$ sur une période de dix (10) ans;

ARTICLE 3. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année;

ARTICLE 4. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement;

ARTICLE 5. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ANNEXE A

Niveleuse			
	Plus basse soumission	463 349.25 \$	
	Récupération de la TPS	(20 150.00 \$)	
	Récupération de la TVQ	(20 099.63 \$)	
	Total		423 099.62 \$
Camion 10 roues			
	Plus basse soumission	326 493.36 \$	
	Récupération de la TPS	(14 198.45 \$)	
	Récupération de la TVQ	(14 162.96 \$)	
	Total		298 131.95 \$
Camion 6 roues			
	Plus basse soumission	267 500.84 \$	
	Récupération de la TPS	(11 633.00 \$)	
	Récupération de la TVQ	(11 633.92 \$)	
	Total		244 263.92 \$
	Sous-total		965 495.49 \$
	Intérêts / emprunt temporaire et frais de financement		8 004.51 \$
		Total	973 500.00 \$

DE MANDATER M. Steve Deschenes, directeur général par intérim et Mme Anne Guylaine Legault, mairesse à signer le projet de règlement numéro 586-19 pourvoyant à l'acquisition d'une niveleuse, d'un camion 10 roues et d'un camion 6 roues avec équipement de déneigement et de bennes basculantes, décrétant une dépense et un emprunt de 973 500 \$ et l'imposition d'une taxe spéciale pour en rembourser le coût.

ADOPTÉE À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019

Résolution 19-07-129 5. f) MANDAT À LA FIRME DHC AVOCATS – Retiré

Résolution 19-07-130 5. g) MANDAT À LA FIRME PFD AVOCATS

ATTENDU l'intervention de la Commission municipale du Québec en lien avec les problèmes de la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides concernant l'administration municipale et l'absence de direction générale;

ATTENDU que pour les fins du cheminement de ce dossier à la Commission municipale du Québec, il est nécessaire de mandater une firme d'avocats aux fins d'assistance juridique de la Municipalité dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, il est proposé par Mme la conseillère Carine Gohier, il est résolu ce qui suit :

DE MANDATER la firme Prévost Fortin D'Aoust aux fins des services juridiques requis dans le cadre d'un mandat d'assistance juridique pour le cheminement du dossier de la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides auprès de la Commission municipale du Québec.

Mme la mairesse appelle au vote;

Mme la conseillère Annie Dufort est contre.

ADOPTÉE À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019

Résolution
19-07-131

5. h) MANDAT À LA FQM - Retiré

Résolution
19-07-132

5. i) AVIS DE CONFORMITÉ AU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE
ET DES RESSOURCES NATURELLES (MERN) – SKI
HORS-PISTE SUR LE MONT-KAAIKOP - Retiré

Résolution
19-07-133

5. j) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 29 MAI
2019

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif en urbanisme se sont rencontrés pour discuter de différents projets de construction et rénovation des citoyens.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Manon Bissonnette, il est résolu unanimement :

QUE le conseil accepte et adopte le procès-verbal de la réunion du CCU du 29 mai 2019.

ADOPTÉE À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019

Résolution
19-07-134

5. k) RATIFICATION D'UNE TRANSACTION DANS LE
DOSSIER CARON/CHICOINE

ATTENDU QUE la résolution 19-04-063 qui mandatait la firme Prévost Fortin D'Aoust afin de conclure une entente avec MM Caron et Chicoine;

ATTENDU QUE le Conseil veut régler définitivement ce dossier;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides a reçu la transaction préparée par Me Joanne Côté de la firme Prévost Fortin D'Aoust;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. le conseiller Dominic St-Laurent, il est résolu majoritairement ce qui suit :

QUE la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides accepte la proposition de transaction reçue de Me Joanne Côté de la firme Prévost Fortin D'Aoust afin de régler ce dossier et d'autoriser Mme Anne Guylaine Legault, mairesse à signer les effets.

Mme la mairesse appelle au vote;

Mme la conseillère Annie Dufort est contre.

ADOPTÉE À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019

Résolution
19-07-135

5. l) NOMINATION D'UN FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ POUR L'ÉMISSION DE PERMIS

ATTENDU qu'il est nécessaire de maintenir les greffes pour le département d'Urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Carine Gohier, il est résolu unanimement :

DE NOMMER M. Steve Deschenes, directeur général par intérim, à titre de substitut au fonctionnaire désigné à compter du 8 juillet 2019. Par la présente résolution, M. Steve Deschenes se voit attribuer les responsabilités et pouvoirs que lui confèrent le *Règlement sur les permis et certificats numéro 556-15* et tout autre règlement municipal de la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides.

ADOPTÉE À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019

Résolution
19-07-136

6. CHÈQUES ÉMIS

Le directeur général ayant déposé la liste des chèques émis au cours du mois de juin 2019. Mme la conseillère Sophie Chénier, propose que le montant total de 26 666.08 \$ pour les chèques émis soit approuvé.

ADOPTÉE À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019

Résolution
19-07-137

7. COMPTES À PAYER

A) COMPTES À PAYER DU MOIS DE MAI

Sur proposition de Mme la conseillère Sophie Chénier, il est résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer présentés pour un montant total de 204 879.52 \$ soient et sont acceptés et l'autorisation est donnée de les payer.

Je soussignée, Steve Deschenes, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides.

ADOPTÉE À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019

Résolution
19-07-138

B) COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUIN

Sur proposition de Mme la conseillère Sophie Chénier, il est résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer présentés pour un montant total de 171 781.26 \$ soient et sont acceptés et l'autorisation est donnée de les payer.

Je soussignée, Steve Deschenes, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides.

ADOPTÉE À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019

8. DÉPÔT DE RAPPORTS, DOCUMENTS, REQUÊTES, ETC.
DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Le directeur général par intérim dépose le rapport budgétaire pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019.

9. MOT DE LA MAIRESSE

10. PÉRIODE DE QUESTIONS (DE 7h59 à 22h13)

Plusieurs questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes présentes dans la salle.

Résolution
19-07-139

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Mme la conseillère Carine Gohier, il est résolu unanimement que la séance soit levée à 22h13.

Anne-Guylaine Legault, mairesse

Steve Deschenes, directeur général par intérim

